

Site de référence pour la géothermie : www.geothermies.fr

- Espace régional : www.geothermies.fr/regions/bourgogne-franche-comte
- Rubrique et contacts des particuliers : www.geothermies.fr/accompagner-votre-projet
- Toutes les cartographies utiles (potentiel géothermique, zonage GMI, etc) sont disponibles dans un espace dédié : www.geothermies.fr/espace-cartographique

Animatrice régionale pour la géothermie en Bourgogne-Franche-Comté : www.pole-energie-bfc.fr

- Contact : noemie.gamba@pole-energie-bfc.fr

Accompagnement des projets chaleur renouvelable (hors particuliers) :

- Contact des animateurs EnR par territoire : librairie.ademe.fr/energies/7777-les-animateurs-energies-renouvelables-en-bourgogne-franche-comte.html

Autres liens et contacts utiles

- ADEME Fonds chaleur <https://agirpourlatransition.ademe.fr>
- DREAL www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr
Feuille de route régionale : ste-dreal.bfc@developpement-durable.gouv.fr
Titres miniers : spr-dreal.bfc@developpement-durable.gouv.fr
- BRGM : bourgogne-franche-comte@brgm.fr
- Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté : Aide à la rénovation globale de bâtiment bonifiée « géothermie » www.afflogis.fr
- Association française des professionnels de la géothermie (AFPG) : www.afpg.asso.fr

Plan national géothermie (décembre 2023) : [dossier de presse consultable ici](#).

Feuille de route régionale
Bourgogne-Franche-Comté 2025

Géo-thermie



La Bourgogne-Franche-Comté se dote d'une feuille de route régionale avec pour objectif d'accélérer le déploiement de cette source d'énergie renouvelable.

Le développement de la chaleur issue d'énergies renouvelables, couplé à la réduction de cette consommation, fait partie des leviers pour réduire les émissions de CO₂ et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Aucune filière d'énergie renouvelable n'étant en mesure de porter seule cet effort, il importe d'agir sur tous les leviers du mix énergétique. La géothermie, source d'énergie issue de la chaleur de la Terre est largement sous-utilisée puisqu'elle ne représente que 1% de cette consommation à l'échelle nationale.

La Bourgogne-Franche-Comté s'est dotée d'une feuille de route élaborée par la DREAL, l'ADEME, la Région, le BRGM, l'AFPG, et le Pôle Energie. L'ADEME et la DREAL en assurent le copilotage.

Cette initiative s'inscrit dans les objectifs de la COP régionale dont le premier des 3 défis identifiés pour « mieux produire en Bourgogne-Franche-Comté » consiste à produire localement notre énergie renouvelable.

Comité de pilotage



Qu'est-ce que la géothermie ?

> La géothermie est une énergie renouvelable issue de la chaleur de la Terre.

Elle est valorisable pour les besoins de chaleur ou de froid dans les bâtiments et autres activités humaines.

On distingue en général géothermie de surface et géothermie profonde, selon la profondeur du captage.

Les différents régimes réglementaires

de 0 à 10 m

> Simples procédures d'urbanisme et de construction (puits canadien, échangeur horizontal, échangeur intégré en fondation, etc)

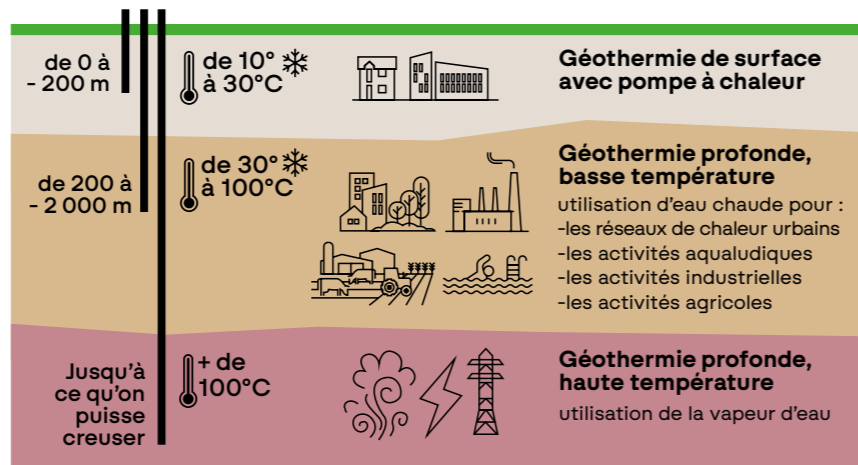
à partir de 10 m

> Application du Code minier
> Déclarations administratives pour les projet de géothermie de minime importance (GMI) sous réserve du respect de certains critères sur le site : geothermie.developpement-durable.gouv.fr

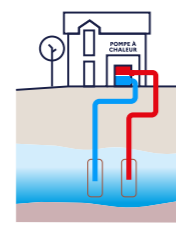
à partir de 200 m

> Autorisation environnementale et titre minier

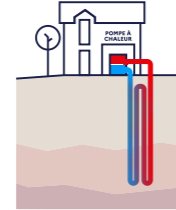
Les différents types de géothermie



ZOOM sur la géothermie de surface



Captage sur nappe



Captage sur sondes

Le captage sur nappe capte les calories de l'eau du sous-sol en présence d'une nappe d'eau avec débit suffisant et profondeur raisonnable. C'est un système dit ouvert qui comprend au moins deux forages : l'un pompe l'eau et l'autre la restitue refroidie ou réchauffée à bonne distance.

Le captage sur sondes (verticales ou inclinées) capte les calories des roches du sous-sol. C'est un système dit fermé constitué d'un fluide caloporteur circulant dans un circuit en boucle insérée dans des forages cimentés.

Des solutions alternatives permettent aussi d'intégrer un dispositif de captage en fondation du bâtiment (fondations thermoactives) ou dans les terrassements du terrain (type corbeilles).

Quels objectifs ?

> La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe les objectifs nationaux: multiplier par 4 la production de chaleur par géothermie d'ici 2035.

La répartition par région sera définie après proposition des comités régionaux de l'énergie (CRE), ce qui permettra par la suite au SRADDET de se doter d'objectifs régionaux de production de chaleur par la géothermie.

X4
en 2035



Quelles perspectives ?

Concernant la géothermie profonde, le potentiel du fossé bressan est à l'étude.

Concernant la géothermie de surface, il existe un fort potentiel de développement en région. La filière fait néanmoins face à un certain nombre de freins à lever pour pouvoir atteindre son plein potentiel.

La feuille de route régionale s'articule autour de 5 principaux axes

1. Structurer la gouvernance régionale

> Mettre en place un comité de suivi dédié à cette feuille de route rassemblant les parties prenantes. Ce dispositif permet d'en suivre le bon avancement et d'en ajuster les priorités 1 ou 2 fois par an, en lien avec les réseaux nationaux concernés.

2. Améliorer les connaissances

> Valoriser les cartes réglementaires et mettre à jour les cartes de potentiels géothermiques. Retrouvez ces cartes sur geothermies.fr

> Suivre l'étude en cours sur le potentiel de géothermie profonde sur le Fossé Bressan.

3. Sensibiliser les acteurs

> Organiser une journée régionale dédiée en 2026.

> Mobiliser les collectivités sur des actions nationales innovantes (ex : Cadastre géothermie).

4. Accompagner les projets

> Animer la thématique régionale dédiée à la géothermie mise en place en 2024 au Pôle Energie et articulée avec le réseau d'animateurs généralistes EnR.

> Aider au financement des projets via le fonds Chaleur et les Contrats chaleur renouvelable territoriaux (CCRT) de l'ADEME. Ce soutien financier a permis de réaliser des projets phares comme un réseau de chaleur géothermique à Besançon, ou la production de chaleur via la géothermie sur le site du Creusot de Framatome.

5. Structurer la filière régionale

> Renforcer la visibilité des professionnels en région, valoriser les qualifications dédiées (foreurs et bureaux d'étude RGE).

> Évolution de Qualiforage vers Certiforage obligatoire depuis le 1er juillet 2025

> Développer les compétences valorisation des formations organisées par l'ADEME et le BRGM.

ZOOM sur la situation régionale



1%

seulement de consommation de chaleur en géothermie.



+ de 20 foreurs

qualifiés intervenant au niveau régional

95 % des installations se situent chez les particuliers

421 installations sont déclarées en GMI en 2024

- Majoritairement sur sondes (78,5%) plutôt que sur nappes (21,5%)

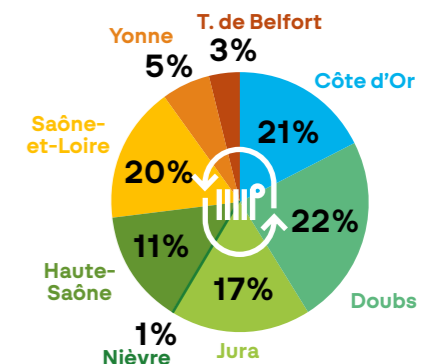
Représentant 4 % des installations en France

- Plus de 50 nouvelles installations sont mises en service par an depuis 2022

97 % de la Bourgogne-Franche-Comté est éligible à la GMI

Il est possible de développer la géothermie de surface dans notre région.

répartition des installations GMI par département



Sources BRGM, AFGP, Observ'ER, Observatoire dynamique de la géothermie de surface